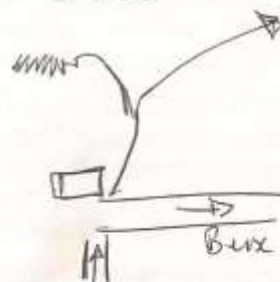


Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

FEVRIER 2007
n°198



LE MOT DU MAIRE

Pour la deuxième année consécutive, nous avons échappé à la fermeture de notre troisième classe maternelle.

Pourtant, il faut bien le reconnaître, la stricte application des normes académiques ne nous conduisait pas forcément à cette décision heureuse pour certains, insuffisante pour d'autres.

Ce n'est en effet, comme en 2006, que de justesse qu'un poste d'enseignant a pu être maintenu. L'action conjuguée des enseignants, des parents d'élèves et du Conseil Municipal a finalement abouti, grâce à une certaine pédagogie mais aussi sur la base d'engagements précis, au règlement au moins provisoire de ce délicat problème.

Enfin, il nous faut l'admettre avec un peu d'humilité, la paternité de ces difficultés n'incombe pas exclusivement à l'Education Nationale.

Quelles sont donc en effet les conditions nécessaires au maintien d'une troisième classe :

- Avoir un effectif suffisant, soit dans le cas présent, pour trois classes, 54 élèves âgés de trois ans au moins, ce chiffre pouvant naturellement être augmenté d'enfants n'ayant pas tout à fait atteint cet âge, mais possédant une autonomie compatible avec une activité scolaire ;

- Enfin, que tous les élèves inscrits fréquentent assidûment l'école.

L'Inspection Académique ayant, à l'occasion de contrôles ponctuels, constaté ça et là que ce n'était pas toujours le cas, nous rappelle qu'une école maternelle est bien une école à part entière et non une « sous-école » à la carte.

J'espère donc, que, tant pour les mois qui viennent que pour la prochaine rentrée, nous n'éprouverons pas une déception dont nous pourrions être partiellement responsables.

En conclusion, donnons-nous rendez-vous en septembre 2007 afin que nos enfants et leurs professeurs puissent être tous présents à l'appel.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

De Ste-Anastasia

S^{te}ANASTASIE La Boutique place des Ferrages
Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 10h 12h
Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous, VENTE OU DEPOSE

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 9 et 23 mars 2007, en Mairie de 14 H. à
16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi,
mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le
mercredi de 13 H 30 à 17 H.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Séverine COURMONTAGNE assurera sa
permanence à la Mairie, le Jeudi 01 mars 2007 de
10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades,
infirmes (aide-ménagère). Tél. : 04.94.92.27.08.

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSELE à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30
Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :

- ♦ Le LUNDI 26 MARS 2007
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le Mardi 27 MARS 2007, de
14 H à 15 H

CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

Le centre d'information de recrutement de l'armée
de terre assure une permanence

- ♦ Le MERCREDI 07 et le JEUDI 15 MARS 2007
de 9H30 à 12H et de 14H à 16H A Brignoles :
B.I.J.

Rappel



COMPTEURS D'EAU

L'hiver n'est pas terminé, loin s'en faut.
Aussi n'oubliez pas de protéger
« sérieusement » vos compteurs contre le
gel quelquefois très fort dans notre région. Sachez
qu'en cas de destruction, le remplacement de ce
compteur sera à votre charge.

Numéros utiles

Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) : 04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41
Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet :
www.sainte-anastasia-sur-issolle.fr

Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer aux
personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).
☎ : 04.94.69.44.86

Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

Police Municipale

Numéro : **06.08.80.45.82**

Pour les événements graves ou urgences (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au
numéro précédent, appeler le **18** (Pompiers) ou le **17**
(Gendarmerie)

Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence : 08.92.46.45.45

Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement de votre ligne vous pouvez
venir en mairie où un téléphone sera mis à votre
disposition pour contacter France Télécom.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Pour le canton, une permanence est assurée en Mairie
de La Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à 17H30
sur rendez-vous au 04.94.37.00.90

Gendarmerie Nationale



La Brigade de Gendarmerie Nationale de
La Roquebrussanne nous informe de la
modification de ses numéros d'appels :
Le **17** uniquement pour les urgences

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y compris
les simples contacts ou demandes de renseignements.



Communauté de Communes du Val d'Issole

Pour vous informer sur les
dispositions du dossier
d'entretien des berges de l'Issole, vous pouvez vous
adresser à Monsieur Stéphane PONS, technicien rivière,
chargé de mission dans le cadre de la ripisylve de
l'Issole. Tél. : 04.98.05.93.77

Chronique municipale



Le calendrier électoral 2007

Date des élections présidentielles :
(Salle Polyvalente)
-1^{er} tour DIMANCHE 22 AVRIL 2007
-2nd tour DIMANCHE 6 MAI 2007

Date des élections législatives :
(Salle Polyvalente)
-1^{er} tour DIMANCHE 10 JUIN 2007
-2nd tour DIMANCHE 17 JUIN 2007

INTERCOMMUNALITE

Service Public Assainissement Non Collectif

La Communauté de Communes du Val d'Issole a vu le jour en 2001. Cette structure intercommunale rassemble aujourd'hui 8 communes : Ste-Anastasie, Forcalqueiret, Garéoult, La Roquebrussanne, Mazaugues, Néoules, Méounes et Rocbaron.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes a reçu la nouvelle compétence « Gestion de l'Assainissement non Collectif ».

Le fonctionnement de ce service a été confié à la Société des Eaux du Sud (SODEO) sous la forme d'une délégation de service public.

Pourquoi un service assainissement non collectif ?

Il faut savoir qu'en 1998 la Direction de l'Eau du Ministère de l'Environnement a conclu que 80 % des installations sont défectueuses.

Qu'en France, seulement 40 % des cours d'eau atteignent les objectifs de qualité fixés et que 60 % de la pollution produite rejoint le milieu naturel. Cela entraîne une diminution des espèces de la faune et de la flore des cours d'eaux.

Ces pollutions se retrouvent dans les nappes phréatiques et donc dans l'eau de consommation.

La loi sur l'eau de 1992 remplacée par la loi du 30 décembre 2006, reconnaît l'assainissement non collectif comme une solution à part entière pour le traitement des eaux usées.

Elle attribue aux collectivités locales des compétences, comme le contrôle des installations neuves ainsi que le suivi des installations existantes.

Les textes d'application définissent les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissements individuels, ainsi que les modalités de mise en œuvre du contrôle.

Ils rappellent les dispositions de mise en place visant à :

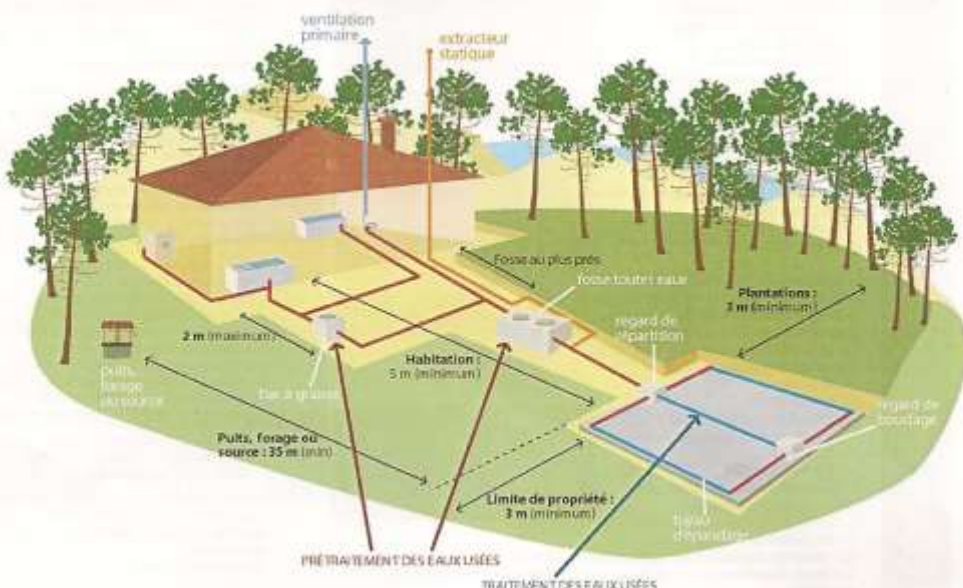
- Remédier aux insuffisances constatées en matière d'assainissement non collectif et susciter d'une plus grande rigueur dans l'entretien de ces dispositifs ;
- Redonner sa place à l'assainissement autonome dont les performances sont comparables, et même parfois meilleures que celles de l'assainissement collectif lorsque les conditions techniques et d'entretien sont respectées.

Le service « assainissement non collectif » est donc l'instrument d'application de ces textes.

L'objectif du service est de protéger notre environnement et plus particulièrement les nappes phréatiques si fragiles dans notre région.

Il a également un rôle d'aide et de conseil auprès des particuliers lors de la réalisation des travaux sur les réhabilitations et plus généralement pour mieux comprendre le fonctionnement des équipements existants.

Le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Issole possède environ 5200 équipements d'assainissement non collectif et la commune de Sainte-Anastasie 700. La Société SODEO organisera prochainement une réunion publique d'information. Celle-ci se tiendra à la salle polyvalente à une date qui sera précisée ultérieurement.



Débroussaillage

Vous disposez encore de trois mois pour achever vos opérations de débroussaillage.

-jusqu'au 31 mars (déclaration en mairie).

-du 1^{er} avril au 31 mai (voir tableau)

RÈGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Arrêté préfectoral du 5 avril 2004 (extrait)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition						
	Fumer	TOLERE			INTERDIT		TOLERE	
		1/01	1/02	1/04	1/05	1/10	Les jours de vent de plus de 40 km/h	
		31/01	31/03	31/05		30/09	31/12	
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES AYANTS DROITS	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Incinerer des végétaux coupés ou des petits végétaux sur pied	POSSIBLE*		INTERDIT sauf si dérogation préfectorale (3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)		POSSIBLE*	INTERDIT
	Allumer des feux de cuisson ou d'artifice, Ecobuer (pour les horticulteurs)	SOUIS à DECLARATION en mairie (imprimé n°1)		INTERDIT sauf si autorisation du maire (10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n° 2 ou n° 3)				
			POSSIBLE*		POSSIBLE*			
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES AYANTS DROITS	Mêmes terrains	Porter ou allumer du feu	INTERDIT					

CONTRÔLER LA CONFORMITE DE VOTRE DEBROUSSAILLEMENT

FICHE : TEST DE CONTRÔLE				
Installations ou terrains concernés :	Constructions, Installations	Zone U, Z.A.C., Lotissement, P.P.R.I.F.	Camping	Voie d'accès
Cocher les cases correspondant à votre situation : choix multiple possible.	☐	☐	☐	☐
Arbres à moins de 3 m des constructions	☐			
Houppiers des arbres à moins de 3 m entre eux	☐	☐	☐	☐
Arbustes maintenus sous les arbres	☐	☐	☐	☐
Non élagage à 2,5 m ou 2/3 de leur hauteur	☐	☐	☐	☐
Bouquets d'arbres supérieurs à 10 m (diamètre)	☐	☐	☐	☐
Bouquets d'arbustes supérieurs à 3 m (diamètre)	☐	☐	☐	☐
Présence de bois morts	☐	☐	☐	☐
Non ratissage de la litière et des feuilles dans les 20 m	☐		☐	
Herbe non tenue rase	☐	☐	☐	☐
Non réalisation au delà des limites de la parcelle	☐		☐	☐
Végétation à moins de 4 m au dessus de la plate-forme et sur l'emprise				☐

N.B. : toute case cochée indique une non conformité à l'arrêté préfectoral. du 05/03/04.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour de plus amples renseignements consulter :

- l'arrêté préfectoral du 05 mars 2004 relatif aux prescriptions techniques du débroussaillage dans le Var (en mairie),
- les sites internet : www.cdig-var.org et www.debroussaillage.com

C.C.A.S.



Nous vous transmettons les informations suivantes, qui nous sont parvenues très récemment :

-Les admissions à l'aide sociale des personnes en difficulté, ne sont plus soumises à l'approbation des membres du

C.C.A.S.. Les différents dossiers sont simplement transmis au Conseil Général ou à la COTOREP avec le maximum de renseignements et les décisions sont notifiées directement aux intéressés.

-La COTOREP et la CDES se sont regroupées pour former la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Le siège social de ce nouvel organisme est situé à Ollioules (83192) Technopole Var-Matin, Route de La Seyne BP 70057 ;

Le C.C.A.S. recevra en temps voulu des renseignements complémentaires.

La Présidente du CCAS – Marie LAURENT



Mission Locale Ouest Haut Var La Mission Locale et son pôle emploi

Le service emploi de la Mission Locale a pour vocation de faciliter les démarches du jeune en matière d'emploi.

Les Conseillers de ce service accueillent, informent et préparent les jeunes à l'entrée sur le marché de l'emploi. Ils peuvent également les mettre en relation avec une Entreprise.

Quels sont les différents services que le pôle emploi peut proposer aux jeunes ?

- **L'accompagnement personnalisé :** Il a pour objectif de suivre le jeune dans sa recherche d'emploi en déterminant ses besoins et en établissant une feuille de route. Mise en relation avec des offres d'emploi adaptées au profil du jeune. Cet accompagnement est assuré par un professionnel de l'emploi uniquement sur rendez-vous.
- **L'atelier de Techniques de Recherche d'emploi (TRE) :** Organisé tous les 15 jours, cet atelier collectif aide les jeunes à réaliser leur C.V., leur lettre de motivation, à cibler les Entreprises dans leur recherche d'emploi et à construire et préparer leurs entretiens d'embauche (programme sur demande).
- **L'atelier Recherche Active :** Proposé tous les vendredis de 13H30 à 15H30, cet atelier permet aux jeunes de bénéficier de tous les outils nécessaires à leur démarche d'emploi.
- **Le Dispositif de Parrainage :** Ce service consiste à permettre aux jeunes d'être suivi par un parrain ou une marraine (retraité(e) ou non) pour lui favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi.

Le pôle emploi de la Mission Locale, c'est aussi : L'accompagnement des jeunes sur les différentes manifestations liées à l'emploi organisées sur le département et ses alentours.

Des services spécifiques aux Entreprises (Infos sur les contrats aidés, aides au recrutement, détermination de profil de poste...).

Pour tout renseignement et rendez-vous : Mission Locale Ouest Haut Var Antenne de Brignoles : 04.94.59.03.40

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- L'équipe technique poursuit l'aménagement des futurs locaux municipaux à l'ancienne cave coopérative (atelier, garage, locaux du personnel).



- Passerelle réparation des mains courantes après actes de vandalisme.
- Achèvement par le syndicat des chemins du programme routier 2006 : Batailles, Vaux, Chemin des Oustaus Routs, Parking des écoles.
- Poursuite des travaux de rénovation de l'ancienne gare SNCF.



La vie associative



Chorale « Chant et Amitié » « Mille chœurs pour un regard »

Amateurs de chants chorals, nous vous invitons à venir participer, le dimanche 1^{er} avril 2007 à 17h à la salle polyvalente, au concert que nous donnons avec l'orchestre des Jeunes de l'Ecole de Musique du Val d'Issole -réputés, à juste titre.

Ils ont souhaité se joindre à nous pour vous offrir une soirée musicale de qualité en faveur de l'Association « Rétina France », consacrée à la recherche ophtalmologique.

Le prix des entrées, fixé à 6 €, sera intégralement reversé à « Rétina France ».

D'avance, nous vous remercions de votre présence.

Une choriste



Club des Cigales

Voici le mois de mars et le retour du printemps. Venez fêter cet événement avec nous lors du goûter dansant organisé le **dimanche 25 mars 2007, à 14H30** à la salle Polyvalente. Cet

après-midi sera animé par le duo « **ALBUM SOUVENIR** ». Participation 9 €. Réservation au 04 94 72 21 98 ou au local tous les jeudis après-midi.

!! Le Club va bientôt célébrer son vingtième anniversaire !! Si vous avez des photos de cette époque faites-vous connaître de la présidente en téléphonant au 04 94 72 21 98. Je vous en remercie à l'avance.

La Présidente – R.M. Breton



Arts'Tasie

Le vendredi 15 février, à 17H30, a eu lieu, à la salle polyvalente, l'Assemblée

Générale de l'Association, en présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre Morin.

Le Président a tenu à remercier les nombreux membres présents à cette assemblée. Il se félicite de la fréquentation, du bon fonctionnement et de la bonne ambiance régnant au sein du club.

Dans le bureau, Roselyne Dettwiller et Jérôme Marchetti, membres sortant, renouvellent leur mandat et sont élus à l'unanimité.

Au conseil d'administration, Sylvie Tindille remplacera Jo Fadda, démissionnaire.

Au programme des activités, nous prévoyons :

- une exposition à la médiathèque de Rocbaron du 17 avril au 15 mai ;
- la foire aux croûtes le 28 mai ;
- un repas d'association, en juin ;
- notre exposition annuelle les 26, 27 et 28 octobre ;
- en cours d'année, des visites d'expositions, ateliers ou musées ;
- enfin, un apéritif de fin d'année, à la mi-décembre.

La réunion s'est terminée par un pot de l'amitié.

Une Arts'Tasienne



Tennis Club de Sainte-Anastasie

Le tennis, sport qui se pratique seul, en couple, en famille ou entre amis, à 10 ans comme à 80 ans, est l'activité idéale pour garder la forme et se faire de nouvelles relations.

Dans notre région dont le climat est favorable aux loisirs de plein air, le tennis se pratique toute l'année. Avec ses deux courts éclairés le Tennis Club de Sainte-Anastasie vous offre de vastes plages horaires de détente. Venez nous rencontrer et découvrir les joyeux rebonds de la petite balle jaune.

Le Président C Peponnet

PS : Nous préparons pour bientôt, la journée au Tournoi de Monté-Carlo.

La vie au village

Petites annonces

- A VENDRE Visa Citroën 1985. Bon état général. 500 € à débattre.
☎ : 04.94.72.23.63
- VENDS poussette + cosy, marque Bambisol 70 € + Lot de vêtements et accessoires bébé (3 mois à 1 an), 30 €. ☎ : 06.81.75.50.21
- VENDS 2 vélos état neuf :
-1 rouge (20 pouces) 7 ans 9 ans 60 €
-1 rose princesse + 2 petites roues amovibles 40 €
☎ : 04.94.04.96.13
- Assistante maternelle agréée cherche « bout de choux » à garder sur Ste-Anastasie de 0 à 3 ans.
☎ : 04.94.04.96.13

Tribune Libre

Qu'est Sainte-Anastasie devenu ?

Par delà les montagnes du Centre Var, pas très loin de l'océan méditerranéen, se trouve le village où je suis né.

Or, tout au long de son histoire, l'incontournable et primordiale question identitaire s'est posée à maintes reprises avec les Ligures, les Maures, les Visigoths, les Teutons, les Bataves, les Burgondes, les Capésiens et bien d'autres peuples ou dynasties barbares de toutes origines.

Mais cela n'est rien, comparé au dilemme qui nous tourmente aujourd'hui. Sommes-nous un village ou une ville ? Certains optent d'emblée pour la petite ville, d'autres, pour le bourg de taille moyenne alors que de moins impatients s'accrochent à ce qu'il était depuis des siècles, c'est-à-dire un village de laboureurs, ce qui à l'époque n'était pas rien !

Pour ma part, cela me conviendrait parfaitement, si ce n'est qu'il n'y a plus guère de laboureurs.

Ceci pour vous dire qu'il s'agit d'un problème de très grande importance, puisqu'il pourrait, dans le premier cas, nous permettre de nous tailler à bon compte un costume à la mesure de nos ambitions et dans l'immédiat de ne plus souffrir d'un bien pénible complexe d'infériorité face à nos voisins arborant fièrement leurs emblèmes citadins aux flans de leurs flamboyants carrosses municipaux.

Mais il est vrai que « village » ce n'est pas si mal, d'autant plus que le cartulaire de Saint Victor n'a jamais rien mentionné d'autre.

Anastase le bienheureux

Le Calendrier des manifestations

MARS 2007	
Samedi 17	Assemblée Générale des Anciens Combattants Salle Polyvalente
AVRIL 2007	
Dimanche 1er	Concert de la Chorale « Chant et Amitié » accompagnée de l'orchestre des Jeunes de l'Ecole de Musique du Val d'Issole 17 H - salle polyvalente
Dimanche 15	Foire aux Plantes Parking des Ferrages

Le Carnet de Ste-Anastasie



Mariage :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Madame Jeannette GREGORINI et de Monsieur Noël POITTEVIN, célébré le 17 février dernier.

Nous leur présentons toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Naissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Kaïs MABROUK - - CARAVELLI, né le 14 février 2007

Nous présentons toutes nos félicitations à ses parents.

Les Poètes de Ste-Anastasie



Lever de soleil.

J'ouvre les volets. O merveille !
Au levant un ciel d'un jaune
intense
Couronné de lignes sans pareilles
Rose foncé, très larges,
immenses...

Les branches de dentelle
Du chêne et du cèdre à travers ces
couleurs
Se trouvant très belles
Frémissent de bonheur.

La pleine lune, au couchant,
Toute pâle envie les couleurs du
levant.

C'est beau mais fugitif :
Lignes rose foncé déjà évanouies
Jaune intense furtif...
Les couleurs sont parties.

Le soleil va percer.
La journée sera belle.

Jeannette Carrière
Lever de soleil du 5 janvier 2007
à Sainte-Anastasie.

ZONE

30

Zone 30

Toujours la vitesse.

Si l'automobile est un merveilleux et incontournable moyen de transport lorsqu'il est entre les mains de conducteurs ou de conductrices raisonnables, il devient un danger permanent dans les autres cas.

Rappelons donc une fois encore, qu'à l'exception de la Route Départementale 15 où la vitesse est limitée soit à 50 soit à 70 km/heure, toutes les autres rues ou chemins ne doivent être empruntés qu'à 30 km/heure maximum.

Dans un précédent bulletin, nous avons annoncé un nouveau dispositif de signalisation et de limitation de vitesse. Rassurez-vous, ce plan n'est pas aux « oubliettes » il n'est qu'en cours de finalisation des procédures de faisabilité et de financement et il sera donc prochainement, mais progressivement, mis en place. Ces mesures destinées à limiter, quelquefois de manière physique, la limitation des véhicules comportera notamment une ou plusieurs « ZONE 30 » centrées sur le village ancien et sur les écoles.

En conclusion, il ne s'agit pas encore de véritables mesures coercitives, mais de dispositifs assez contraignants, pour être, nous l'espérons, dissuasifs.